

## Arrêté ministériel nommant les membres de la Commission de promotion de la santé à l'école

A.M. 18-07-2012

M.B. 05-09-2012

### *Modifications :*

A.M. 25-02-2013 - M.B. 28-03-2013

A.M. 14-11-2013 - M.B. 05-12-2014

A.M. 20-03-2014 - M.B. 05-12-2014

A.M. 16-09-2015 - M.B. 19-01-2016

**Avertissement** : *Matière transférée au 1<sup>er</sup> juillet 2014 au Service public de Wallonie et à la COCOF. Le présent texte est donc temporairement conservé sur le site « Gallilex » mais ne sera plus mis à jour par la Communauté française.*

La Ministre de la Santé,

Vu le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, tel que modifié ultérieurement;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la Commission de promotion de la santé à l'école;

Considérant que le mandat des membres de la Commission est arrivé à terme;

Considérant que le Conseil supérieur de promotion de la santé et le Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux ont proposé leurs représentants;

Considérant que le Secrétaire général de la Communauté française a désigné les fonctionnaires du Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en éducation et du Pilotage de l'enseignement, du Service général des Hautes écoles et de l'enseignement artistique du niveau supérieur;

Considérant que les fédérations et associations de pouvoirs organisateurs de services de promotion de la santé à l'école, les fédérations représentatives du personnel médical et infirmier travaillant dans le secteur de la promotion de la santé à l'école, les fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement, les fédérations d'associations de parents, les organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire et les centres locaux de promotion de la santé ont été consultées;

Considérant que le service communautaire de promotion de la santé a proposé des représentants;

Considérant que la Ministre ayant l'Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé dans ses attributions a proposé les chefs d'établissement de l'enseignement ordinaire ou spécialisé, fondamental ou secondaire, de la Communauté française et ses représentants;

Considérant que la Ministre ayant la Santé dans ses attributions a proposé ses représentants;

Considérant que la Direction générale de la santé et la Direction générale de l'enseignement obligatoire ont désigné leurs représentants;

Considérant qu'il convient de nommer les membres effectifs et suppléants de la Commission de promotion de la santé à l'école,

Arrête :



*modifié par A.M. 25-02-2013 ; A.M. 14-11-2013 ; A.M. 20-03-2014 ; A.M. 16-09-2015*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission de promotion de la santé à l'école avec voix délibérative :

*1° en tant que membres issus des fédérations ou associations de pouvoirs organisateurs de services de promotion de la santé à l'école :*

- Mme Brigitte HERENG, effective et Mme Marie-Louise BERNIER, suppléante; *[remplacé par A.M. 16-09-2015]*

- Mme Isabelle GASPARD, effective, et M. Jean-Marie BONAMEAU, suppléant;

- Mme Fabienne HENRY, effective, et M. Jacques MOLENBERGHS, suppléant;

*2° a) en tant que membres médecins travaillant dans le secteur de la promotion de la santé à l'école :*

- Mme Axelle VERMEEREN, effective, et Mme Martine DE WASSEIGE, suppléante;

- Mme Lise MASKENS, effective, et M. Jean-Claude HARIGA, suppléant;

*b) en tant que membres du personnel infirmier travaillant dans le secteur de la promotion de la santé à l'école :*

- Mme Chantal JANSSENS, effective et Mme Thérèse PAQUET, suppléante; *[remplacé par A.M. 20-03-2014]*

- Mme Marie-Pierre WODON, effective, et Mme Brigitte COLLET, suppléante.

*3° en tant que membres proposés par le Conseil supérieur de promotion de la santé :*

- M. Frédéric HARDY, effectif et Mme Catherine GERARD, suppléante; *[modifié par A.M. 25-02-2013 ; A.M. 20-03-2014 ; A.M. 16-09-2015]*

- Mme Bernadette TAEYMANS, effective et Mme Isabelle GODIN, suppléante. *[remplacé par A.M. 16-09-2015]*

*4° en tant que membres proposés par le Conseil supérieur des centres psycho-médico-sociaux :*

- Mme Anne-Marie ADAM, effective, et Mme Dominique SOIRON, suppléante. *[remplacé par A.M. 16-09-2015]*

*5° en tant que fonctionnaires du Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en éducation et du Pilotage de l'enseignement:*

- Mme Martine HENDRICKX, effective, et, M. Didier LETURCQ, suppléant. *[remplacé par A.M. 16-09-2015]*

*6° en tant que chefs d'établissement de l'enseignement ordinaire ou spécial, fondamental ou secondaire, de la Communauté française :*

- Mme Marie-Christine CROMBE, effective, et M. Frédéric DELFOSSE, suppléant.

7° a) *en tant que membres issus des fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné :*

- Mme Sophie DE KUYSSCHE, effective, et Mme Catherine VAN QUAETHOVEN, suppléante. *[remplacé par A.M. 16-09-2015]*

b) *en tant que membres issus des fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné :*

- M. Alain SIMON, effectif, et M. Philippe DEMIESSE, suppléant. *[remplacé par A.M. 20-03-2014]*

8° a) *en tant que membres représentant les fédérations d'associations de parents de l'enseignement officiel :*

- M. Jean-Christophe MEUNIER, effectif et Mme Cécile VAN HONSTE suppléante. *[modifié par A.M. 20-03-2014 ; A.M. 16-09-2015]*

b) *en tant que membres représentant les fédérations d'associations de parents de l'enseignement libre :*

- Mme Christine RIGAUT, effective, et Mme Rosetta BELVEDERE, suppléante.

9° *en tant que membres issus des centres locaux de promotion de la santé:*

- M. Benoît DADOUMONT, effectif, et Mme Lydia POLOMLE, suppléante. *[remplacé par A.M. 16-09-2015]*

10° *en tant que membres proposés par le service communautaire de promotion de la santé :*

- Mme Chantal VANDOORNE, effective, et Mme Marie-Christine MIERMANS, suppléante.

11° *en tant que fonctionnaires du Service général des Hautes écoles et de l'enseignement artistique du niveau supérieur :*

- Mme Olivia BODART, effective, et Mme Nadine COLLARD, suppléante.

12° *en tant que représentants des organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire :*

- M. Quentin LAMELYN, effectif et M. Igor MALEC, suppléant. *[remplacé par A.M. 14-11-2013 ; A.M. 16-09-2015]*

- Mme Sofia SEDDOUCK, effective. *[complété par A.M. 20-03-2014]*

*modifié par A.M. 25-02-2013 ; A.M. 16-09-2015*

**Article 2.** - Sont nommés membres de la Commission de promotion de la santé à l'école avec voix consultative :

*1° en tant que représentants de la Ministre ayant la politique de santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités dans ses attributions et de la Ministre ayant l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécial dans ses attributions*

- Mme Loubna AZGHOUD, effective, et Mme Patricia GHYOROS suppléante. *[remplacé par A.M. 16-09-2016]*

*2° en tant que représentants de la Direction générale de la santé :*

- Mme Madhy KOSIA, effective, et M. Anthony RABOZ suppléant. *[modifié par A.M. 25-02-2013]*

*3° en tant que représentants de la Direction générale de l'enseignement obligatoire :*

- Mme, Natalia MOLANO-VASQUEZ, effective, et M. Fabrice AERTS-BANCKEN, suppléant.

**Article 3.** - Mme. Fabienne HENRY est nommée présidente de la Commission.

Mme Lise MASKENS est nommée vice-présidente de la Commission.

**Article 4.** - Les présidente, vice-présidente et membres sont nommés pour une période de cinq ans, prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 5.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 18 juillet 2012.

Bruxelles, 18 juillet 2012.

Mme F. LAANAN